

Documents

1. Syndicat de la construction

Plateforme élaborée conjointement par des camarades de l'U.G.T., de la C.N.T. et des Commissions ouvrières dans la région de Barcelone (dans le Bulletin de la Construction de la C.N.T. – Fédération de Barcelone – sept. 1976, n° 1).

1. Unification de la Construction en une seule plateforme globale (construction commerce, ciment).
2. Augmentation linéaire de 10 000 pesetas par mois sur le salaire de base, sans aucune réduction, pour 40 heures de travail hebdomadaire.
3. Révision salariale selon l'augmentation réelle du coût de la vie.
4. Maintien pour tous du salaire à 100 %, en cas d'arrêt de travail et pendant toute la durée de la situation.
5. Poste fixe sur les ateliers au bout de 15 jours.
6. Abolition des heures supplémentaires et de la rémunération aux pièces.
7. Suppression de l'intérêt (usure) et de la sous-traitance en tant que forme de super-exploitation.
8. Abolition de l'I.R.T.P. (impôts).
9. Retraite à 50 ans.
10. Maintien du salaire réel à 100 % en cas de retraite, infirmité, accident, ou service militaire.
11. Contrôle du fond de Sécurité Sociale par les travailleurs.

12. Contrôle effectif de la sécurité et de l'hygiène par l'assemblée des travailleurs.
13. Contrôle par les travailleurs de la production et des cadences.
14. Droit de réunion, d'association, d'expression et de manifestation.
15. Droit de grève quand les travailleurs le décident en assemblée, sans réquisition d'aucune sorte.
16. Négociation directe avec le patronat par le biais de délégués élus directement en assemblée.
17. Liberté syndicale.
18. Dissolution des corps de répression (B.P.S. - Police armée, Garde civile. C.N.S. - J.O.P. - Magistrature, Délégation du travail).
19. Annulation des cotisations syndicales obligatoires et retour à la classe ouvrière de toute la richesse syndicale accumulée pendant les 40 ans de fascisme. Et en même temps, nous demandons l'abandon de la C.N.S. et la démission publique de toutes les charges syndicales.
20. Liberté pour les prisonniers politiques et syndicaux sans exception.
21. Réintégration de tous les licenciés pour motifs professionnels ou syndicaux.
22. Retour des exilés sans exception.

2. Enseignants de la C.N.T.

Le Syndicat Enseignant de la C.N.T. et ses objectifs de lutte contre l'éducation institutionnalisée, et pour un apprentissage libertaire.

Nous concevons notre syndicat de l'enseignement comme une organisation qui, déjà, éclaire la structure de la société autogestionnaire et fédérative. Pour cela, et pour en finir avec les détenteurs d'une culture spécialisée, notre syndicat impulse l'organisation, en chaque endroit, de toute personne directement concernée par une activité éducative, et qui partage les conceptions de l'anarcho-syndicalisme proposées par la C.N.T., qu'elle soit professeur, étudiant, puéricultrice, psychologue, personnel administratif, personnel de l'entretien (nous incluons dans ce point les parents qui, par leur travail, côtoient directement l'enseignement, tant privé que public, de leurs enfants). Nous nous opposons donc à la séparation classique et étatique des « mouvements d'enseignant », du « personnel administratif », des « parents », etc.

Cette organisation des anarcho-syndicalistes dans le système actuel d'enseignement répond à notre conception autogestionnaire du processus révolutionnaire, conception qui se nourrit aussi bien des luttes de tous ceux qui subissent l'enseignement, pour en finir avec le système des classes, l'autoritarisme et l'ennui des centres actuels d'éducation, que de la créativité et des expériences d'apprentissage libertaire, qu'elles soient d'authentiques alternatives de l'intérieur, ou venant volontairement de l'extérieur du système actuel d'enseignement et en marge de son contrôle.

Notre organisation est aussi ouverte à toutes les personnes sensibilisées par ces problèmes, à ceux que le caractère oppressif de l'actuel système d'enseignement a amené à se marginaliser et à essayer des pratiques alternatives d'apprentissage.

Le syndicat de l'enseignement dénonce les fonctions de classe et bureaucratique des centres actuels d'enseignement, par l'action directe (la pratique immédiate pour imposer des solutions alternatives, et la non-distinction entre fins et moyens). Les assemblées sont l'unique organe de décision du

syndicalisme autonome, dont la souveraineté n'admet la délégation à aucune institution médiatrice.

Conséquente avec sa tâche de créer une conscience collective – la culture ayant été enlevée des mains de la collectivité et retournée contre elle – la C.N.T. refuse de perpétuer les diverses corporations existantes dans le système éducatif actuel. Toute lutte révolutionnaire dans l'enseignement doit incorporer la lutte pour la destruction du système d'enseignement lui-même, en tant qu'institution différenciée, de même que la lutte pour un apprentissage libre, et, en particulier la disparition des corps professionnels et technocratiques, unique garantie de disparition de son opposé dialectique : l'étudiant comme matière première du complexe industriel éducatif.

Notre activité pour l'émancipation sociale, en tant que groupe d'individus liés actuellement au système éducatif, adoptera comme objectifs immédiats :

- la lutte contre toute tentative pour maintenir ou aggraver les différences entre couches sociales ;
- contre la manipulation éducative des enfants d'un âge physique et mental qui les rend incapables de se défendre des volontés des adultes ;
- contre tout le processus de sélection, intrinsèque à tout système d'enseignement institutionnalisé, qui, aujourd'hui, commence à la maternelle et se termine à l'université, système de cloisonnement étanche et autoritaire ;
- contre la parcellisation de l'apprentissage, en cours, disciplines séparées, horaires, programmes et toutes les ritualisations de l'activité scolaire ;
- contre la mainmise et le profit, patronal ou étatique, sur l'apprentissage ;

- contre le système des examens et autres obligations d'évaluation ;
- contre les titularisations et leur hiérarchisation de privilèges ;
- contre les taxes, bourses, matricules et autres formes de commercialisation monopoliste et discriminatoire du processus d'apprentissage ;
- contre l'isolement académique de la recherche scientifique par rapport au travail collectif, et en général du savoir par rapport à la vie ;
- contre le cursus de fonctionnaire et les oppositions de l'état, en tant que forme de sélection professionnelle ;
- contre les salaires de misère et l'exploitation intensive spécialement pour la femme, utilisée comme main-d'oeuvre auxiliaire des fonctions éducatives en général, et des tâches subordonnées d'entretien et d'administration en particulier ;
- contre les différences de salaires et de fonctions des travailleurs de l'industrie et de l'enseignement ;
- contre l'autoritarisme et les cérémonieux élitistes et répressifs de l'appareil scolaire et académique ;
- contre la différenciation stérilisatrice des rôles distincts entre professeurs élèves ;
- contre les confessionnalismes idéologiques et tout type de dogmatisme ;
- contre la séparation physique et culturelle entre les centres éducatifs et les communautés locales.

En échange, le syndicat de l'enseignement de la C.N.T. lutte pour le développement des tâches d'apprentissage et de leurs authentiques protagonistes : les individus, les groupes naturels et leur libre fédération ; pour la redistribution

égalitaire des ressources sociales, pour l'intégration de l'activité corporelle et intellectuelle, pour l'unité de tous ceux qui sont concernés par le système de l'enseignement institutionnel afin de s'en émanciper, pour la pleine liberté individuelle, culturelle et syndicale, pour la critique constante de toute conception établie, pour la continuelle expérimentation de nouvelles formes d'apprentissage liées à l'entourage social et naturel, basées sur le jeu, l'art, le respect des individus et l'appui mutuel, pour l'abolition de la vente du travail en échange d'un salaire, et de la commercialisation de l'élève et du savoir comme marchandise.

Le syndicat de l'enseignement de la C.N.T. stimulera la formation de ses militants sur ces objectifs révolutionnaires, et contribuera à étendre les tâches d'apprentissage libertaire parmi les anarcho-syndicalistes et les travailleurs.

Dans cette perspective, le syndicat de l'enseignement n'a pas de sens en lui-même, mais seulement comme une branche de lutte de plus, coordonnée avec les autres travailleurs des autres industries dans la C.N.T. et l'A.I.T., en vue de la récupération des ressources économiques et culturelles – séquestrées par le capital et par l'état – pour des communautés égalitaires, autogérées et librement fédérées.

Sur le chemin de l'apprentissage libertaire d'une société autogérée, les militants du syndicat de l'Enseignement de la C.N.T. proposent et acceptent des actions unitaires avec tous ceux qui proposent aussi l'autoémancipation des communautés naturelles et le développement par ces groupes de leur propre élaboration culturelle et éducative.

C.N.T. A.I.T. (Fédération locale de Madrid).

Syndicat de l'Enseignement. Juin 76.

Texte paru dans « Alternativa Libertaria a la Enseñanza », Bulletin du syndicat enseignant de la C.N.T.